

# COMMISSION TREC - RÈGLEMENT 2021

---

## COMPOSITION DE LA COMMISSION

| Présidente  |                |  |
|---|----------------|--|
| nom   | coordonnées    |  |
| Nathalie PAPION<br>dirigeante, ODC                            | 06 81 33 87 48 | natureattelagetourismeequitation@laposte.net                                 |
| Référente CRE   |                |  |
| nom   | coordonnées    |  |
| Laetitia TAILLADE-<br>MARANINCHI <i>organisatrice,</i><br>ODC | 06 08 43 65 22 | taillade.laetitia@neuf.fr  |
| Membres   |                |  |
| nom   | coordonnées    |  |
| Claire BUFFIGNANI<br><i>organisatrice, ODC, cavalière</i>     | 06 28 60 77 74 | <a href="mailto:claire.mary@orange.fr">claire.mary@orange.fr</a>             |
| Ana DE LASTEYRIE<br><i>enseignante, ODC</i>                   | 06 35 15 41 90 | <a href="mailto:ana.delasteyrie@hotmail.com">ana.delasteyrie@hotmail.com</a> |
| Clémentine HIROUX<br><i>cavalière</i>                         | 06 89 13 76 53 | <a href="mailto:hiroux.clementine@gmail.com">hiroux.clementine@gmail.com</a> |
| Florence PRUVOST<br><i>enseignante, cavalière</i>             | 06 68 73 07 89 | <a href="mailto:florencepruvost2a@orange.fr">florencepruvost2a@orange.fr</a> |
| Julie SCHOOS-DEVIGE<br><i>enseignante, cavalière, ODC</i>     | 06 22 24 53 29 | <a href="mailto:julie.devige@gmail.com">julie.devige@gmail.com</a>           |

## 1. Règlement FFE TREC

Les organisateurs s'engagent à respecter le règlement général des compétitions, le règlement spécifique TREC et les normes techniques des épreuves ; à télécharger :

<https://www.ffe.com/Disciplines/General/TREC/Reglements>

Des aides techniques à l'élaboration des POR et PTV sont disponibles sur FFE:

<https://www.ffe.com/Disciplines/General/TREC/Aide-a-l-organisation>

## 2. Coupe de Corse 2021

### 2.1 Dates et lieux des concours comptant pour la Coupe de Corse 2021

| Date                            | Organisateur      | Lieu  | Programme concours |
|---------------------------------|-------------------|-------|--------------------|
| <del>20/09/2020</del><br>annulé | Ecurie Saint Jean | Borgo | TREC complet       |

|            |                       |                 |                               |
|------------|-----------------------|-----------------|-------------------------------|
| 11/10/2020 | Equitable-Corse       | Calvi           | Spécial PTV                   |
| 18/10/2020 | CE Domalme d'Anghione | Anghione        | TREC complet                  |
| 28/03/2021 | Equiloisirs           | Corte           | TREC complet                  |
| 05/04/2021 | Aux poneys d'Eden     | Canale di Verde | TREC complet                  |
| 18/04/2021 | Equitable-Corse       | Aleria          | TREC complet                  |
| 09/05/2021 | Equiloisirs           | Corte           | TREC complet                  |
| 12/06/2021 | Cavall'in Festa       | Corte           | TREC complet                  |
| 2021       | Equiloisirs           | Corte           | <b>FINALE</b><br>TREC complet |

## 2.1 Catégories d'épreuves

La coupe de Corse récompense les 3 meilleurs cavaliers des catégories :

- Club Poney 2
- Club 1
- Club Elite/Amateur 3

## 2.3 Calcul nombre de points

- Un cavalier changeant de catégorie en cours de saison ne pourra pas cumuler les points des différentes catégories, ses résultats seront comptabilisés selon la catégorie dans laquelle il aura couru.
- Si le concours propose un TREC complet et des spéciales PTV, on ne retiendra que les points du TREC complet : en l'occurrence, pour chaque concours, par catégorie, les points détaillés de chaque cavalier (ayant couru en équipe ou individuel) publiés par la FFE.
- Si le concours ne programme que des spéciales PTV et qu'un cavalier est engagé plusieurs fois avec des chevaux différents, on ne prendra en compte que le meilleur résultat dans chaque catégorie.
- Si le concours ne programme que des spéciales PTV, on retiendra les points publiés par la FFE.
- Si le concours ne programme que des spéciales POR et qu'un cavalier est engagé plusieurs fois avec des chevaux différents, on ne prendra en compte que le meilleur résultat dans chaque catégorie.
- Si le concours ne programme que des spéciales POR, on retiendra les points publiés par la FFE.
- Pour être classé dans la coupe de Corse, un cavalier devra avoir acquis des points dans au moins un TREC complet au cours de la saison.

*Rappel pour le classement : en cas de ex-aequo sur un podium, la coupe est attribuée par tirage au sort. Si deux concurrents sont ex-aequo, par exemple, à la 3e place, le suivant sera classé 5e.*

## 2.4 Saisie des Déclaration Unique de Concours (DUC)

L'organisateur peut saisir ses Déclarations Uniques de Concours (DUC) deux fois par an sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) après s'être identifié avec son code adhérent et son code secret. Il renseigne les champs obligatoires et, s'il le souhaite, la liste des épreuves et les champs facultatifs :

- Du 1er octobre au 30 novembre 2020 (période exceptionnellement rallongée), pour les concours se déroulant du 1er janvier au 31 décembre de l'année suivante. Les saisies de DUC tardives sont possibles entre 15 jours et 10 jours avant le concours.

- Du 1er avril au 15 mai, pour les concours non encore enregistrés et se déroulant du 1er juillet au 31 décembre suivant.

## 2.5 Obligations des organisateurs

- Respect des mesures sanitaires en cours dans chaque département, consultables auprès des préfetures : <http://www.haute-corse.gouv.fr/> et <http://www.corse-du-sud.gouv.fr/>
- Respect des règlements FFE et CRE Corse en cours, notamment dans la construction des parcours
- Pour le POR, déclaration de manifestation se déroulant en totalité ou en partie sur la voie publique ou sur une voie ouverte à la circulation. Par voie ouverte à la circulation, on entend voie susceptible d'être empruntée par un véhicule motorisé, comme une piste. Déclaration à adresser au maire si le parcours se situe sur le territoire d'une seule commune, au préfet de département si plusieurs communes du département sont touchées. Formulaire : <https://www.ffe.com/compet/content/download/34858/530673/version/Cerfa+manif+sport+avec+classt+hors+cyclisme.pdf?t=1572720190832>
- Si le parcours reste sur une seule commune, mise en place souhaitable d'un Poste Assistance Cavalier selon les préconisations FFE (art 5.4 D des dispositions générales du règlement des compétitions [https://www.ffe.com/content/download/38841/577755/version/RG+2020\\_20191008.pdf?t=1572770301624](https://www.ffe.com/content/download/38841/577755/version/RG+2020_20191008.pdf?t=1572770301624))
- Obligation d'un commissaire au paddock avec vérification du port du matériel obligatoire et du harnachement sur le PTV
- Interdiction au président de jury d'être concurrent sur le concours
- Programmer une épreuve au nom du CRE Corse, avec remise des prix par un membre du CRE Corse ou de la commission TREC.
- Saisie des résultats détaillés sur FFE.com le plus rapidement possible et au plus tard le dimanche suivant le concours.
- Respect, dans la mesure du possible, de la charte des engagements écoresponsables des organisateurs d'événement du CRE
- En cas d'alerte météo « orange » le concours peut être annulé sur décision du Président du jury ou Président de concours, en cas d'alerte « rouge » le concours doit être annulé.

A la saisie des résultats sur FFE, il est demandé d'enregistrer les bénévoles licenciés ayant été juge sur les épreuves. Cela sera pris en compte pour les cavaliers préparant les galops de compétition.

## 2.6 Aide aux organisateurs

Montant de l'aide :

- 300 € pour un TREC complet,
- 50 € pour les concours ne proposant que les Spéciales POR ou PTV.

Pour bénéficier de l'aide allouée par le CRE, les concours devront répondre aux obligations suivantes :

- Fournir les justificatifs liés aux dépenses inhérentes à l'organisation du concours (récompenses, matériel, achats buvette... ) avant le 1er août 2021.
- L'aide ne sera versée qu'aux concours comptant par la Coupe de Corse, listés au paragraphe 2.1. (*Les concours ajoutés hors réunion du calendrier et non inscrits dans ce tableau ne pourront pas bénéficier de l'aide du CRE Corse*). Les concours non réalisés ne bénéficieront d'aucune aide.
- Tout manquement aux obligations des organisateurs du présent règlement (paragraphe 2.4), ou le non-respect des règlements fédéraux, entraînera la suppression de l'aide allouée à l'organisateur.
- Effectuer une remise des prix à l'effigie du CRE avec la présence d'un membre, au moins, du Comité Directeur ou, le cas échéant, du président de la commission.
- Mentionner le lien vers le formulaire de satisfaction dans les informations utiles de sa DUC : [https://www.cre-corse.fr/forms/Formulaire-de-satisfaction-en-ligne\\_f3.html](https://www.cre-corse.fr/forms/Formulaire-de-satisfaction-en-ligne_f3.html)
- Mentionner le CRE dans le programme (épreuve CRE).

### 3. Finale de la Coupe de Corse

La finale 2021 est attribuée à Equiloisirs en report de la finale de 2020.

#### 3.1. Cahier des charges de la finale

- Programmer au minimum les catégories d'épreuves : Club 1, Club Elite/Amateur 3 . La programmation d'une épreuve Club Poney 2 ne sera obligatoire que si des cavaliers ont participé à au moins une épreuve de ce type au cours de la saison (si une épreuve TREC complet a été courue dans la saison, un TREC complet devra être organisé pour la finale). L'organisation d'une épreuve spéciale PTV Club Poney 2 est souhaitable.
- Remise des prix des épreuves Club 1 par 3 catégories d'âges : moins de 12 ans, de 12 à 16 ans et plus de 16 ans. On prendra en compte l'âge du cavalier au 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- Respect des règlements FFE et CRE Corse en cours
- Parcours et matériels conformes aux normes techniques de la discipline
- Aménager le site pour la mise en sécurité des concurrents et du public
- Proposer une buvette avec petite restauration
- Disposer de toilettes (même sèches) et d'un point lavage des mains
- Installer un point d'eau, au minimum pour l'abreuvement des chevaux et si possible pour doucher, à proximité du parking des vans
- Consacrer 300€ de l'aide allouée à la finale aux récompenses des 3 podiums Club Poney 2, Club 1, Club Elite avec des plaques ou des flots au logo du CRE Corse
- Transmettre les résultats au CRE au plus tard le lendemain de la compétition
- Respecter la charte des engagements écoresponsables des organisateurs d'événement du CRE

#### 3.2 Conditions de candidature

- Avoir organisé un TREC complet au cours de la saison en cours ou de la saison précédente
- Répondre aux conditions du cahier des charge
- Remplir un dossier de candidature au plus tard 3 mois avant la finale.

*Si plusieurs candidats répondent au cahier des charges, la priorité sera donnée à celui n'ayant jamais organisé la finale, ou ayant organisé la plus ancienne.*

### 3.3 Aide à l'organisation de la finale

Une aide totale et plafonnée de 600 € sera allouée à l'organisation de la finale, sous réserve du respect du cahier des charges, et versée sur présentation de factures, en particulier pour des récompenses (trophées et plaques ou flots) des 3 podiums de la Coupe, pour un minimum de 300 €.

## 4. Prêt du matériel

### 4.1 Matériel à disposition

| <b>Matériel</b> | <b>Quantité</b> | <b>Valeur d'achat unitaire</b> |
|-----------------|-----------------|--------------------------------|
| Porte-bloc A4   | 12              | 6€                             |
| Porte-dossard   | 80              | 11 €                           |
| Balise+pince    | 10              | 10 €                           |
| Horloge         | 10              | 13 €                           |

La liste du matériel pourra être actualisée dans le courant de l'année, selon les achats réalisés.

### 4.2 Conditions d'emprunt

Tout organisateur peut emprunter tout ou une partie du matériel mis à disposition par le CRE.

Un chèque de caution (à l'ordre du CRE Corse) du montant de la valeur d'achat du matériel emprunté sera demandée. La caution sera restituée au retour du matériel complet et en bon état. En cas de matériel manquant ou endommagé, la caution ne sera restituée que sur remboursement de la valeur du matériel manquant ou endommagé, ou après remplacement à l'identique.

Le matériel ne pourra donc plus être transféré d'un concours à l'autre. Il sera pris et rendu auprès de la responsable du matériel de la commission, Laetitia Taillade-Maraninchi, à Calvi, tél : 06 08 43 65 22.

L'organisateur est libre de demander ou pas une caution aux concurrents pour les portes-dossards.

## 5. Budget de la commission

### 5.1. Aide aux concours

|                                |                           |                  |
|--------------------------------|---------------------------|------------------|
| Finale coupe de Corse          |                           | 600,00 €         |
| TREC complet                   | 6 concours, aide de 300 € | 1800,00 €        |
| Spécial PTV                    | 1 concours, aide de 50 €  | 50,00 €          |
| <b>Total aide aux concours</b> |                           | <b>2450,00 €</b> |

### 5.2. Achat de matériel

|   |          |
|---|----------|
| 60 fanions et piquets en fibre de verre | 300,00 € |
|---|----------|